



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 juin 2014

L'APGL soutient le Manifeste des 343 « fraudeuses »

Aujourd'hui comme en 1971, 343 femmes et plus, anonymes et célèbres ont signé, une pétition publique pour défendre leurs droits.

Ces femmes en acceptant de voir publier leurs noms pouvaient s'exposer, en 1971, à des poursuites judiciaires du fait de la pénalisation de l'avortement. En 2014, un an après la loi du 17 mai 2013, ouvrant le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, elles réclament simplement son application, sans menace judiciaire ni enquête de police, dans les tribunaux français !! Ces femmes, qui reprennent à leur compte les termes iniques de certains magistrats, ces « fraudeuses », n'ont en réalité enfreint aucune règle mais se voient pourtant enquêtées à leur propre domicile et calomniées par certains procureurs.

Ces femmes qui ont eu recours en toute légalité à la procréation médicalement assistée (PMA), dans des pays où elle est autorisée, exigent que leurs droits (mariage et établissement de la filiation par adoption) et ceux de leurs enfants, soient reconnus et appliqués en France.

L'Association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) est fière d'annoncer son soutien complet à l'initiative de ses adhérentes qui ont porté une pétition publique réclamant l'ouverture de la PMA à toutes les femmes.

Ce « Manifeste des 343 « fraudeuses » » a recueilli en l'espace d'une semaine les signatures de plus de 343 femmes ayant eu recours à la PMA en dehors du circuit médical légal français et de plus de 1000 soutiens.¹

¹ http://www.liberation.fr/societe/2014/06/05/nous-reclamons-l-ouverture-de-la-pma-a-toutes-les-femmes-sans-discrimination_1034790

Car les « fraudeuses » expriment leur colère à la suite d'une valse d'hésitations politiques et de décisions juridiques. De la déclaration au Vatican du Premier ministre Manuel Valls, indiquant que son gouvernement s'opposera à tout texte ou amendement sur la PMA jusqu'à la fin de la législature², aux décisions de certains Tribunaux de Grande Instance de refuser d'accorder l'adoption de l'enfant du conjoint sur le motif d'une fraude à la loi³, en passant par des enquêtes intrusives et humiliantes⁴, les nerfs de nos adhérentes ont légitimement été mis à vif.

L'Appl rappelle avec elles que l'ouverture de la PMA aux femmes homosexuelles en couple ou aux femmes célibataires en France (sans la restreindre aux seuls couples hétérosexuels), la reconnaissance des filiations homoparentales en mairie et la présomption de parenté seraient les seuls moyens efficaces pour lutter contre ce que certains magistrats nomment la « fraude » à la loi en matière de PMA .

C'est au nom de l'égalité que l'APGL réclame que la PMA soit accessible aux femmes homosexuelles, en France. Elle en appelle à la responsabilité de nos politiques pour accompagner cette évolution sociétale comme ils l'ont déjà fait pour « le mariage pour tous ».

Dominique Boren & Marie-Claude Picardat,

Co-Présidents de l'APGL

Contact médias

Doan Luu – 06 16 66 56 91 – presse@apgl.fr

www.apgl.fr

² <http://www.apgl.fr/article/item/424-a-peine-nomme-le-premier-ministre-s-est-deja-perdu-dans-les-limbes>

³ <http://www.apgl.fr/article/item/426-non-a-une-justice-partisane-contre-les-familles-homoparentales>

⁴ www.apgl.fr/article/item/429-quand-des-juges-s-immiscent-dans-la-chambre-a-coucher-des-familles-homoparentales